

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le vingt deux septembre 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, ROUSSEL Corinne

Absent excusé : Michel CASSONNET

Monsieur Jean-Claude DUGENEST est élu secrétaire de séance.

Monsieur Michel CASSONNET a donné pouvoir à Monsieur Vincent FORTINEAU

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Hervé LASNIER employé communal chargé des espaces verts.

Celui-ci informe le conseil municipal des points importants de la notation du jury du Label « villes et villages fleuris », notamment que tout ne dépend pas des fleurs mais aussi de la démarche de valorisation, animation et la promotion de la démarche auprès de la population, des touristes, la valorisation du patrimoine végétal, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, l'analyse des espaces. Il indique quelles seraient les actions les plus urgentes à mener notamment le square Maurice Rollinat, la suppression ou le remplacement des jardinières vieillissantes, les bacs ainsi que la suppression de certains espaces avec la création de nouveaux à certains points stratégiques.

Le conseil municipal est en accord avec la réhabilitation du square Maurice Rollinat en demandant l'aide du paysagiste du CAUE, propose d'étudier le fleurissement dans les villages et de continuer la démarche de valorisation du Label « villes et villages fleuris ». Il est aussi proposé de réétudier la mise en place d'un concours de fleurissement afin de motiver la population.

### **Etude des devis :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- un devis de l'entreprise Naudon Mathé pour le changement de la porte d'entrée de la mairie et de la salle des mariages pour un montant de 3 112.80 € TTC,
- un devis de l'entreprise CJM pour un garde corps barreaudage et bagues pour rampe de mobilité à l'église pour un montant TTC de 1 162.80 € TTC,
- un devis de l'entreprise Bureau systèmes 23 pour le remplacement du photocopieur pour un montant de 4 500 € TTC et une reprise de l'ancien photocopieur pour 200 € Net.

### **Inscription au PDIPR des chemins de randonnées :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à jour de l'inscription au PDIPR des chemins de randonnées inscrits par délibération du 18 octobre 2007.

### **Demandes de subventions :**

Le maire présente la demande de subvention de l'association « les Amis de Maurice Rollinat ». Le Conseil municipal octroie à l'unanimité une subvention d'un montant de 50 €

### **Le point sur les dossiers en cours :**

- **Fermeture du bureau de La Poste** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouveaux horaires décidés par les dirigeants de La Poste. A savoir du lundi au jeudi de 14 h à 16 h 45, le vendredi de 14 h à 17 h et fermeture le samedi matin. Le conseil municipal avait déjà délibéré sur son refus de fermeture le samedi matin. Le maire informe le conseil municipal qu'après avoir pris contact avec M LAVAUD Didier, Maire de Crozant, il est organisé une

réunion avec les dirigeants de La Poste le samedi 3 octobre à 10 h à la salle des fêtes de Crozant afin de pouvoir engager des discussions. Un tract d'information sera distribué aux habitants de la commune.

- **Projet nouvelle boucherie** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes subventions qui pourraient être accordées pour la construction d'une nouvelle boucherie. L'obtention de celles-ci passe par un diagnostic à réaliser sur la viabilité du projet. Un devis en ce sens a été demandé à la chambre des Métiers de la Creuse. Les informations obtenues montrent qu'il sera sans doute difficile de dépasser 60 à 70% de subvention.
- **Etat de la boucherie actuelle** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le mauvais état de la partie logement de la boucherie et notamment la présence d'états dans la cuisine. Il indique qu'il serait peut-être envisageable de réduire le loyer en conséquence.
  - o Le conseil municipal par 9 voix pour et 4 voix contre et 1 abstention décide de ramener les loyers (globalement) de janvier à septembre de 1 245.30 € à 1000 €.
  - o Le conseil municipal par 15 voix pour décide d'intégrer le RDC du logement dans la partie commerciale et d'en porter le loyer à 280 €, le logement partie étage est libéré et ne générera plus de loyer.

### **Questions diverses :**

- **Accueil de réfugiés** : des logements étant vacants, M le maire propose d'en réserver un à l'accueil de réfugiés demandeurs d'asile. Le conseil municipal ne souhaite pas favoriser des populations étrangères et souhaite qu'un effort soit fait vers les personnes en grande difficultés sociales. Après débat
  - o Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention décide de réserver un logement actuellement vacant pour des personnes en grande difficultés sociales
  - o Le conseil municipal par 10 voix pour et 4 voix contre et 1 abstention décide de réserver un logement actuellement vacant pour des personnes réfugiées demandeurs d'asile
- **Loi NOTRE** : M le Maire fait un point sur l'adoption de la loi Notre en évoquant les conséquences sur le transfert en 2020 des compétences eau et assainissement à la ComCom et le redécoupage des ComCom pour de plus grandes intercommunalités. Le projet du préfet présenté à la CDCI prévoit pour le moment une fusion des ComCom du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent Grand Bourg

La séance est levée à 23 h 35

Le Maire,  
Vincent FORTINEAU